

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 31/03/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
CONVENTION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN CINQ QUARTIERS AUX MUREAUX : AVENANT N°1		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 31/03/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 13/04/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaients présents : 99

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BREARD Jean-Claude, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 24

BERTRAND Alain a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à GARAY François
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
BOURSALI Karim a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
BOUTON Rémy a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
DAMERGY Sami a donné pouvoir à PERRON Yann
DAUGE Patrick a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à TURPIN Dominique
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à COGNET Raphaël
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à BERMANN Clara
HAMARD Patricia a donné pouvoir à SAINZ Luis
JEANNE Stéphane a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
LONGEAULT François a donné pouvoir à ARENOU Catherine

MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
MONNIER Georges a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
MULLER Guy a donné pouvoir à LECOLE Gilles
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à FONTAINE Franck

Absent(s) non représenté(s) : 14

BORDG Michaël, BROSSE Laurent, CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, DE JESUS PEDRO Nelson, DUMOULIN Cécile, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KHARJA Latifa, LEMARIE Lionel, MARIAGE Joël, MOUTENOT Laurent, PRELOT Charles, REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, MAUREY Daniel, NICOT Jean-Jacques, VOYER Jean-Michel

114 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

8 NE PREND PAS PART :

ALAVI Laurence, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, DANFAKHA Papa-Waly, DELRIEU Christophe, MONNIER Georges, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile

EXPOSÉ

La Communauté urbaine a approuvé, par délibération du 25 mars 2021, la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des cinq quartiers aux Mureaux cofinancé par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain. Cette convention, signée le 3 décembre 2021 avec tous les partenaires (ANRU, Etat, Département des Yvelines, commune des Mureaux, bailleurs, Action Logement, Foncière Logement, Caisse des dépôts et consignations), a pour objectif d'achever la transformation urbaine et sociale du quartier initiée par la commune lors du premier programme ANRU.

Cette convention-quartier est adossée à la convention-cadre communautaire de la Communauté urbaine signée le 10 décembre 2020, qui a fait l'objet d'un premier avenant signé le 30 novembre 2022.

Le projet porté par la convention-quartier s'articule autour des opérations suivantes :

1/ Interventions sur le parc social (maîtrise d'ouvrage Les Résidences Yvelines Essonne) :

- démolition de 196 logements locatifs sociaux (trois tours Debussy) et reconstitution hors site ;
- réhabilitation de 728 logements locatifs sociaux, dont 500 financés par l'ANRU.

2/ Diversification résidentielle :

- potentiel de construction d'environ 230 logements dans le temps du NPNRU ;
- dont une centaine au titre des contreparties Action Logement (9 235 m² de surface de plancher).

3/ Équipements de proximité (maîtrise d'ouvrage commune des Mureaux) :

- construction du pôle Léo Lagrange, équipement multi-fonctionnel ;
- construction d'une halle sportive en lieu et place du gymnase Brossolette ;
- réhabilitation de l'école élémentaire Brossolette (hors ANRU) préalablement à son extension-transformation en pôle éducatif (clause de revoyure).

4/ Aménagement d'ensemble :

- création et requalifications de voies et autres espaces publics au sein du quartier (maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine) ;
- aménagement de jardins familiaux et création de terrains de sport (maîtrise d'ouvrage commune).

Un avenant à cette convention-quartier est proposé pour prendre en compte la majoration du taux de scoring de la Communauté urbaine pour les opérations dont la Communauté urbaine est maître d'ouvrage, c'est-à-dire l'opération d'aménagement d'ensemble du quartier des musiciens dont le montant prévisionnel s'élève à 9 016 300 € HT, soit 10 819 560 € TTC.

Cette majoration, approuvée par le comité d'engagement de l'ANRU du 12 avril 2021 au regard du rapport d'analyse de la situation financière de la Communauté urbaine réalisé par la DDFiP des Yvelines en date du 25 janvier 2021, porte le taux de subvention de l'ANRU à 25% du financement du déficit de l'opération contre 15% dans la convention initiale.

La participation du Département des Yvelines au titre du dispositif PRIOR reste inchangée.

Montants en euros (HT)	Plan de financement initial	Nouveau plan de financement
La Communauté urbaine	4 691 990	3 891 990
Département des Yvelines	2 108 010	2 108 010
Autres (valorisation foncière)	1 016 300	1 016 300
ANRU	1 200 000	2 000 000
Total	9 016 300	9 016 300

L'avenant intègre par ailleurs une modification du calendrier opérationnel de l'opération d'aménagement d'ensemble. La date prévisionnelle de lancement fixée au premier semestre 2021 dans la convention initiale signée le 3 décembre 2021, est décalée au second semestre 2023 afin de respecter les règles de l'ANRU concernant les délais d'engagement des demandes de subvention.

Il intègre enfin les modifications liées à la mise en conformité de la convention initiale avec les évolutions du règlement général de l'ANRU et de la convention type en vigueur.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Mureaux cinq quartiers du 3 décembre 2021, joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et ses annexes et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ,

VU la loi n°2014-173 de programmation pour la commune et la cohésion sociale du 21 février 2014,

VU le règlement général de l'ANRU relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain approuvé par le conseil d'administration de l'agence le 29 juin 2021,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération en date du 25 mars 2021 de la Communauté urbaine approuvant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Mureaux cinq quartiers,

VU la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Mureaux cinq quartiers signée le 3 décembre 2021,

VU l'avis du comité d'engagement de l'ANRU du 12 avril 2021,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Mureaux cinq quartiers,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3_Aménagement du territoire le 28 mars 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Mureaux cinq quartiers joint en annexe.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et ses annexes et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/04/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 12/04/2023

Exécutoire le : 13/04/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 6 avril 2023

Le Président


ZAMMIT-PORESCU Cécile